

**ASSEMBLEE GENERALE DU 4 DECEMBRE 2023
DELIBERATION 22-2023
PROGRAMME DE FINANCEMENT**

FINANCEMENT COLLECTIVITE DE CORSE 2024

La Chambre d'Agriculture de Haute-Corse réunie en **session budgétaire mixte présentiel-distanciel** à Vescovato ce 4 décembre 2023, sous la présidence de M. Joseph Colombani.

Ont participé au vote :

La Chambre d'agriculture de Haute-Corse,

DELIBERANT conformément aux dispositions législatives et règlementaires, conformément aux articles D511-54- D511-54-1, D511-55, D511-56 du code rural et de la pêche maritime.

CONSTATANT que les conditions de quorum sont réunies,

CONSIDERANT les orientations traduites sous sa forme budgétaire de la Collectivité de Corse pour promouvoir un nouveau développement harmonieux des territoires ruraux, qui souhaite, à travers une convention, soutenir l'action de la Chambre d'Agriculture de la Haute Corse dans sa stratégie d'accompagnement de la transition agro écologique et de relocalisation des productions.

CONSIDERANT les propositions présentées par la Chambre d'agriculture de Haute-Corse dans le cadre des programmes développement

CONSIDERANT que ces financements sont nécessaires pour la réalisation des actions sur le plan technique et financier par les services,

VALIDE la poursuite du programme d'actions présentées dans le cadre de programme d'intervention 2021 2022 par le dépôt d'une demande 2023 2024 2025 auprès de la collectivité de Corse ;

VALIDE la possibilité de réaliser des actions nouvelles ou complémentaires **dans le cadre des programmes d'intervention portés par l'établissement,**

DECIDE de solliciter auprès de la collectivité de Corse le soutien de 200 000 € annuels correspondant à l'inscription budgétaire pour l'année 2024

DECIDE de solliciter auprès de la collectivité de Corse un soutien de 400 000 €, soit 200000 € annuels au titre des actions à conduire pour les années 2024 et 2025 ;

DONNE pouvoir au Président pour présenter les demandes de financements, **pour l'année 2024 2024,** indispensables aux actions de développement de Chambre d'agriculture de Haute-Corse auprès de la collectivité notamment l'accompagnement de la régionalisation.

La délibération 22-2023 est : adoptée à

**Le Président
Joseph COLOMBANI**

Siège Social

Route du stade
Lieu-dit PETRAOLO
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 49

Corte

7 Rue Colonel Feracci
20250 CORTE
Tel : 04 95 35 15 89
Fax : 04 95 36 35 93

Monticello

Mairie de Monticello
20220 MONTICELLO
Tel : 04 95 60 10 89

Ghisonaccia

Maison des Services publics
20240 GHISONACCIA
Tel : 04 95 56 02 95
Fax : 04 95 56 29 46